

**NOTE D'INFORMATION  
METIERS DE LA SECURITE**

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

**QUALITES REQUISES**

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

**CONDITIONS**

Vous devrez passer en cours de formation une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et vous devez disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait doit être joint avec le dossier de candidature. (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

**CONTENU DE LA FORMATION**

La formation comporte aussi bien des matières générales que professionnelles. Les horaires des disciplines se répartissent comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	Enseignement professionnel	330
Mathématiques	45	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30
Langue vivante A	60	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	Prévention-santé-environnement	30
Arts appliqués et culture artistique	30	Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30
Education physique et sportive	75		
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>Total</b>	<b>450</b>

**PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles vous permettront d'apprendre à mobiliser vos acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

**RECOMMANDATIONS PREALABLE POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE MEDICALE  
POUR LE BAC PRO METIERS DE LA SECURITE**

(document indicatif)

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemption particulière.

- Indice de masse corporelle (P/T2) < à 30
- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
  - Luxation récidivante de l'épaule
  - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
  - Chirurgie de l'épaule
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
  - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
  - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
  - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
- Absence d'antécédents de pneumothorax